

Image not found or type unknown



Indemnités de départ à la retraite

Par **govaerts**, le **14/05/2009 à 10:31**

Bonjour, je suis en invalidité cat1 depuis 1.5 an et donc je suis payé par mon entreprise au 1/3.
Comme je pars à la retraite après + de 20 ans dans cette société, j'ai droit à 1.5 mois d'indemnités de départ à la retraite.
La base de calcul est-elle sur mon salaire total ou sur mon salaire au 1/3 ?
y a t il un prorata sur la période de 20 ans ?
connaissiez vous des articles du code du travail auxquels se réfère ?
merci de vos réponses.
cordialement
G.G.